



Documentation essentielle pour comprendre le Communautaire

1. Gouvernement du Québec, *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (La Politique)*, 2001
http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf
2. Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, 2004
Un 2^e et nouveau Plan d'action a été annoncé **pour l'automne 2013**. Une consultation (de 5 entités nationales) sur des éléments précis précédera son dépôt. Le lien suivant mène au premier plan d'action
<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/plan-action.asp>
3. Gouvernement du Québec, *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, 2004
Le Cadre de référence contient les règles de jeu entre l'État (bailleur de fonds) et les organismes subventionnés : les attentes du Gouvernement vis-à-vis le milieu communautaire, les types de financement disponibles, les modalités concernant la reddition de comptes, les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits.

Le Cadre de référence est présentement en réécriture. Cette réécriture reflètera les grandes orientations qui se retrouveront dans le nouveau plan d'action.

Tout-E permanent-E doit connaître les grandes lignes du contenu du cadre de référence
<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/cadre-reference.asp>
4. Comité aviseur de l'action communautaire autonome, *Document de référence sur les seuils planchers*, Révisé au 7 février 2007
Le document contient les revendications financières du mouvement communautaire.
<http://www.comavis-aca.org/>. Onglet «Nouveautés - Seuils planchers indexés»
5. TROVEPO, *Critères de la défense collective des droits (modifications acceptées par le SACAIS, hiver 2008)*
Pour les groupes de défense collective des droits. Un extrait du Cadre de référence avec une mise à jour reprenant l'entente survenue entre le SACAIS et le Comité de défense collective des droits.

Documentation essentielle pour comprendre votre groupe

6. Les *Statuts et règlements* (ou la *Régie interne*) de votre organisme.

7. La *Charte* de votre organisme

Ces deux documents, qui doivent être disponibles en tout temps à vos membres, donnent la mission et le fonctionnement de votre organisme. Tout membre du CA, ainsi que tout travailleur ou travailleuse, doit prendre les 15 minutes nécessaires pour les parcourir. La coordonnatrice du groupe doit en connaître le contenu par cœur. Les *Statuts et règlements* précisent, entre autre, les modalités concernant le déroulement de l'Assemblée générale annuelle, le mandat et la composition du Conseil d'administration, etc.

1. Le *Rapport annuel* (de la dernière année) (NB : parfois appelé aussi le *Bilan annuel* ou le *Rapport d'activités* ou le *Bilan d'activités*...)

2. Le *Bilan financier* (de la dernière année)

3. Le *Plan de travail* (ou le *Plan d'action* ou le)

i. Ces quatre documents ont été déposés et/ou adoptés à la dernière assemblée générale de votre organisme. Ils relèvent tous du conseil d'administration qui les ont approuvés avant leur dépôt en AGA. Ils vous disent ce que votre organisme a fait durant la dernière année et ce qu'il compte faire pour l'année en cours. De la lecture essentielle!

4. TROVEPO, *Quand la tradition rencontre la loi : ses rôles et pouvoirs d'un conseil d'administration d'un organisme populaire*, 2004

La TROVEPO offre une session de formation pour les conseils d'administration des groupes membres. Cet outil est le cahier qui accompagne la formation.

Documentation essentielle pour comprendre la TROVEPO

1. *Bilan 2009-10* – Pour avoir une bonne idée de ce que nous avons fait l'année passée...

2. *Les orientations de la TROVEPO* – un document qui précise les orientations politiques de votre regroupement en Éducation populaire

3. *Cadre de revendication 2010* – un document qui présente les revendications politiques présentement portées par le Regroupement. Le Cadre de revendication est voté à chaque année.

4. *Les Statuts et règlements* – Normalement chaque membre de la TROVEPO a ce document, mais au cas où...

5. *Page WEB de la TROVEPO* : www.trovepo.org Entre autres, un calendrier à jour des activités

6. *Le Petit lundi* – Notre bulletin hebdomadaire d'information. Suivez les triomphes des Bruins de Boston, les déboires de Conrad Black et la défaite du capitalisme...